



P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

REDIGE EN COLLABORATION

LE TRIFLUVIEN Journal Bi-Hebdomadaire

ABONNEMENT: Un An \$2.00 Six Mois \$1.00 Edition Hebdomadaire Un An \$1.50 Six Mois \$0.75

Adresses d'Affaires

Denoncourt & Harnois AVOCATS

Arthur Olivier AVOCAT

L. P. Guillet AVOCAT

F. VALENTINE COMPTABLE

LIQUIDATEUR DE FAILLITE

A. LANTHIER Chirurgien-Dentiste

R. L. P. NORMAND

Dr J. LABONTE Chirurgien-Dentiste

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

Dr J. LABONTE

P. A. GOUIN & CIE

MARCHAND DE Fer & Quincailleries EN GROS ET EN DETAIL

A L'ENSEIGNE SCIE RONDE Platon & Craig TROIS-RIVIERES

SPECIALITE: Bois et Garnitures pour Voiture, Fer et Acier en barre, Peinture, Huile, Vernis, Ciment, Plâtre, Etope, Coaltar, Vernis à bardeau, Courroie, Câble, Etc.

BUREAU ETABLI EN 1865

JOS. A. FRIGON Agent d'Assurances COTE DU BOULEVARD TURCOTTE TROIS-RIVIERES

Représente les Compagnies suivantes: SUR LA VIE: CANADA LIFE, Hamilton, Ont.

CONTRE LE FEU: PHENIX FIRE OFFICE, Londres, Angleterre. IMPERIAL FIRE INS. Co., " QUEEN INS. Co., Liverpool, " PHENIX FIRE INS. Co., Hartford, Conn, Etats-Unis ROYAL CANADIAN INS. Co., Montreal, P. Q. CITIZENS INS. Co., "

CONTRE LES ACCIDENTS: MANUFACTURERS ACCIDENT INS. Co., Toronto, Ont. CITIZENS INS. Co., Montreal, P. Q.

SUR LA MARINE: ROYAL CANADIAN INS. Co., Montreal, P. Q.

Assurances effectuées aux plus bas taux, et pour des périodes depuis trois jours jusqu'à trois années.

JOS. A. FRIGON, Boîte de P. 425, TROIS-RIVIERES

Advertisement for 'ERIE MEDICAL CO.' featuring 'HOME TREATMENT' and 'WOMEN'S BIBLE'. Includes text: '2,000 References. Name this paper when you write'.

BLOUIN & BOISVERT

Quincailleries FER & ACIER Cable, Plâtre, Coaltar, Ciment, Etope, Résine, &c. A l'Enseigne du GROS CADENAS 30, RUE DES FORGES, 30 TROIS-RIVIERES

SEULS AGENTS de la célèbre peinture de PENCHEN pour l'extérieur des maisons etc., etc. UNE VISITE EST SOLLICITEE.

JOS. BLOUIN J. A. BOISVERT

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle.

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens. Prix \$1; six doses, \$2.



BUREAU de POSTE DES TROIS-RIVIERES

15 Juillet 1891.

Table with columns: MALLES, ARRIVER, DEPART. Lists routes to Montreal, Quebec, and other locations with arrival and departure times.

Les boîtes aux coins des rues ont visitées à 10.40 A. M., 3.09 P. M. et 7.15 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être malées 20 minutes avant le départ de chaque maille.

Trois-Rivieres, 15 Juillet 1891.

Maison à Vendre

Une belle maison parfaitement finie sous tous les rapports, avec les commodités modernes et dépendances, située sur la rue Champlain, Nos. 60 et 62, en face de la gare du Pacifique, actuellement occupée par l'Hôtel du Canada tenu par M. I. Dufresne. Conditions faciles.

S'adresser à ARTHUR OLIVIER, Avocat

Trois-Rivieres, 10 décembre 90—juo.

HAUTELUCE

ET

BLANCHELAINE

(Suite de l'Honneur du Nom.)

L'IDYLLE ET LE DRAME

XXIII

MORT LIBERATRICE

(Suite.)

Sous la neige, le terrain est bosselé par d'étroites éminences, que dominent de petites croix de bois, sans inscriptions. Le long du mur, une rangée d'ifs taillés en fuseau, semblables à des colonnes trapues, épointées. Au centre de l'enclos une croix de pierre grise, sous un grand saule-pleureur à l'écorce crevassée, aux longs rameaux flexibles, retombant comme les plumes d'un paucou de deuil.

Dans un coin, une fosse est ouverte: on y voit encore des ossements éparpillés, mêlés au cailloux et à la terre. Tout au près, un monceau de crânes verdis, sous un auvent en planches de sapin.

C'est ici un lieu terrible: le cimetièr des suppliciés. Tous ceux qui dorment là—ou presque tous—ont été des criminels. Tous ont péri violemment, de par l'ordre d'un juge, de la main de cet homme que Joseph de Maistre appelle hardiment le pillier de l'ordre social.

Jamais on ne voit, agenouillés sur ces tombes, une mère éplorée, un fils ou un frère priant pour celui qui n'est plus. Jamais les chants sacrés de l'Eglise n'ont éveillé l'écho de cette morne solitude. Le prêtre y psalmodie à demi-voix les prières sublimes de la liturgie; seul avec son clerc et les deux fossoyeurs qui précipitent dans la fosse le cadavre auquel on ne fait même pas l'aumône d'une bière de sapin, il ne voit autour de lui ces foules qui escortent la mort.

Il est seul à bénir ce qui reste de ce qui fut un homme. Seul, il prononce avec respect un nom de baptême qui désormais sera maudit par tous ceux qui le prononcèrent, et que nul n'entendra sans le vomir à l'exécration.

Et quand il a jeté l'eau bénite sur ces tristes débris mutilés par le supplice; quand sa mission funèbre est accomplie, il part, suivant l'image du grand Supplicié qui racheta par le grand sacrifice l'âme de tous les pêcheurs, de ceux qui pourrissent là, comme de ceux qui gisent dans les mausolées de marbre précieux.

Mais après lui, les fossoyeurs, si familiarisés qu'ils soient avec la mort, s'enfuient sans détourner la tête...

Ce fut là que, peu d'heures après les événements dont nous venons de faire le récit, à l'aurore d'un jour d'hiver, pénétra un cortège bien différent de ceux qu'on y voyait d'ordinaire.

Un enfant marchait le premier soutenant entre ses mains tremblantes la hampe d'une croix de cuivre; et précédant un prêtre revêtu du surplis et de l'étole.

Puis venaient quatre mendiants portant un cercueil reconvert d'un drap noir monché de blanc par la neige, qui tombait violemment.

Derrière le cercueil s'avançaient trois hommes, tête nue, et dont les yeux rouges, la pâleur, l'attitude affaissée trahissaient l'affliction. C'étaient l'abbé d'Hauteluce, Emmanuel de Blanchelaine et le docteur Monaton.

Deux soldats les suivaient, à quelques pas.

Le prêtre récitait les prières du rituel. Il aspergea d'eau bénite la fosse et le cercueil.

Quand il eut achevé, il ferma son livre, et d'une voix solennelle il chanta:

Requiescat in pace!

Il s'éloigna murmurant les versets du De profundis, cette admirable invocation au Seigneur.

Les fossoyeurs descendirent le cercueil dans la fosse, et la comblèrent ensuite, en présence des trois amis qui regardaient, accablés, cette terre tombant avec un bruit sourd, et qu'il fallut piétiner pour la tasser.

Quand il y eut un terre, là où tout à l'heure se creusait ce trou, qui est la dernière demeure, l'abbé d'Hauteluce se mit à genoux dans la neige:

— Adieu! murmura-t-il...

Il baisa la terre humide et se releva, l'œil brillant d'une lueur intense.

Il dit:

— Partons!

Ils traversèrent le cimetière et franchirent la grille. Au delà, sur le chemin que bordaient de vieux platanes, aux troncs énormes, ils s'arrêtèrent.

— Tout est fini! dit l'abbé.

Nous nous reverrons encore à la sépulture de ma mère, mais c'est ici qu'il faut nous embrasser pour la dernière fois, mes amis!

— Qu'allez vous faire, Raymond? interrogea André.

— Je me réfugie au cloître. Je ne veux plus vivre que pour Dieu... Je ne veux avoir d'autre souvenir que celui de mes chers morts.

— Et toi, Emmanuel?

— Moi? je ne suis plus officier du roi sardes; je suis soldat du pape; je pars pour Rome la nuit prochaine et j'espère n'en jamais revenir.

— Emmanuel!

— Mon ami très-aimé, j'ai tué bien des choses en moi, mais je ne puis tuer mon cœur! Vous êtes le plus heureux, vous qui pouvez quitter le monde... Adieu et ne m'oubliez pas à l'autel!

— Mon enfant, je n'y monterai pas une seule fois sans penser à vous.

André, d'une voix altérée, balbutia:

— Raymond, que mon nom soit avec celui d'Emmanuel dans les prières que vous adresserez à Dieu... à notre Dieu.

— Quoi! mon ami...

— Je ne suis plus de ceux qui ont des oreilles et qui n'entendent point, des yeux, et qui ne voient point. Espérez! Un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène. J'ai soif de connaître l'Eglise de Dieu...

Ils s'éteignirent fraternellement, confondant leurs larmes, unissant leurs mains qui ne pouvaient se desserrer, puis ils se jetèrent une fois encore le mot si beau, la promesse chrétienne:

— A Dieu!... A Dieu!...

Et ils se séparèrent...

trompé. Elle attendit quelques années, et le temps, qui guérit les plus cruelles blessures, guérit la sienne. L'apaisement se fit dans ce cœur tourmenté.

Mélanie, consolée, épousa un honnête gaçon Paysanne, elle resta paysanne, elle fut heureuse entre son mari et ses enfants.

L'abbé Raymond d'Hauteluce ensevelit tout son passé sous la terre blanche du cimetière. Il chercha la paix dans les devoirs obscurs du cloître, et l'y trouva.

Un an plus tard, il avait la joie de recevoir, sur le seuil de l'abbaye d'Hautecombe, le docteur André Monaton, qui, las de la vaine science humaine, venait demander à Dieu la science de Dieu.

EPILOGUE

DEUX BATAILLES

CASTELFIDARDO

Lavez les mains, ô Pilate!

(Mgr PIE)

Le 4 septembre 1860, à Chambéry, Napoléon III eut une entrevue avec deux envoyés du roi Victor Emmanuel, le général Cialdini et M. Farini. Il leur dit, en italien: " Fate, ma fate presto!" ce qui se traduit par "Faites, mais faites vite". Ce sont les mêmes paroles que Notre-Seigneur Jésus-Christ adressa au traître Judas: "Quid facis fac cibus."

Le 10 septembre de la même année, sans déclaration de guerre préalable, le général Cialdini passait les frontières des Etats-Pontificaux, à la tête d'une armée de soixante-dix mille hommes.

Le 16 septembre, le général de La Moricière arrivait à marches forcées en vue de Lorelle, et le lendemain, le général de Pimodan l'y rejoignait. L'armée pontificale ne comptait pas six mille soldats, l'armée piémontaise était huit fois plus nombreuse. Elle s'échelonnait sur les collines qui descendent du mamelon de Castelfidardo vers la plaine, et s'étendent jusqu'à un demi-kilomètre de la rivière Musone. A quatre heures du matin, les soldats du Pape se préparèrent à la mort par la communion. A huit heures, Pimodan s'élança à l'assaut de deux fermes qui dominaient le gué du Musone.

La première ferme, quoique chaudement défendue, fut enlevée. L'attaque de la seconde échoua. Cette poignée de braves gens lutta héroïquement; ce fut en vain. Le général Pimodan, frappé de deux balles, fut enfin assassiné par un nommé Brambilla qui, après la bataille, passa au camp de Cialdini, fut fait maréchal des logis des carabiniers, et décoré de la médaille militaire. Le héros catholique mourut en criant: "Dieu est avec nous!"

Lorsque cette nouvelle parvint à Paris, la duchesse de Fitz James alla voir la marquise de Pimodan et la surprit occupée à écrire. "A qui donc écrivez vous?" — "A mon mari." — "N'écrivez point: la lettre ne lui parviendrait pas, il est est prisonnier!" — "Prisonnier, c'est impossible. Vous voulez me tromper: il est mort. Allons à l'église prier pour lui!" Puis, prenant sur ses genoux l'ainé des deux fils que ce vaillant soldat lui laissait, elle le contempla un instant avec amour et s'écria: "Tu seras soldat!" Voilà le cri d'un cœur chrétien. Dieu vient de le briser. Il a frappé la courageuse femme dans sa tendresse d'épouse, et elle lui dit: Vous pouvez me frapper encore, je suis mère: que votre volonté soit faite!

A l'heure où le général La Moricière, fou de colère et de douleur, quittait le champ de bataille, avec quarante-cinq chevaux et une centaine de fantassins, quelques bersagliers piémontais arrivèrent près d'un monceau de corps ensanglantés, d'où s'échappaient encore des plaintes lamentables.

Mélanie Guisard pleura longtemps ses premières illusions perdues. Mais elle était une vraie chrétienne, résignée à la volonté de Dieu. Elle n'eut point l'indigne pensée de se jeter par dépit au fond d'un couvent; et d'y porter le souvenir amer de ses espérances déçues. Dieu appelle à lui quelquefois les âmes blessées, mais la vocation religieuse ne saurait naître jamais d'un amour

trouvé. Elle attendit quelques années, et le temps, qui guérit les plus cruelles blessures, guérit la sienne. L'apaisement se fit dans ce cœur tourmenté.

Mélanie, consolée, épousa un honnête gaçon Paysanne, elle resta paysanne, elle fut heureuse entre son mari et ses enfants.

L'abbé Raymond d'Hauteluce ensevelit tout son passé sous la terre blanche du cimetière. Il chercha la paix dans les devoirs obscurs du cloître, et l'y trouva.

Un an plus tard, il avait la joie de recevoir, sur le seuil de l'abbaye d'Hautecombe, le docteur André Monaton, qui, las de la vaine science humaine, venait demander à Dieu la science de Dieu.

A continuer

Le scandale de la Baie des Chaleurs

M. Pacaud raconte ses exploits

Chs Langelier et la Maison Dorée

Ce que conte l'enquête McGreevy aux libéraux

LA PART DE M. TARTE

\$100 POUR M. DUHAMEL

Contributions aux clubs

Les listes électorales

\$20,000 en sûreté à New-York

QUÉBEC, 23.—M. Ernest Pacaud continue son témoignage et raconte ses pourparlers avec M. Armstrong. Quel intérêt exigez-vous, me demandait-il ?

Je posai d'abord mes conditions. Je voulais avoir M. Cooper dans le syndicat etc.

Quel intérêt exigez-vous ? — Que m'offrez-vous ? — \$75,000.

Je lui dit qu'il me fallait plus et j'expliquai pourquoi j'avais compris qu'il m'avait offert plus. Il convint de me donner \$100,000 et j'acceptai de me charger de son affaire.

En attendant mentionner par M. Armstrong un chiffre aussi élevé que \$75,000 je me suis vu en face d'une mine d'or que je croyais devoir exploiter, et j'ai relancé de \$25,000 de plus (sans prolonger) qui m'ont été accordés avec la même grâce que les \$75,000.

L'hon. juge Jetté prie l'auditoire d'éviter autant que possible ces manifestations. C'est une affaire trop grave, dit-il, pour qu'il soit décerné permis d'en faire.

INSTANCES AUPRÈS DES MINISTRES

Du 17 au 23, j'ai fait toutes les démarches possibles pour conclure cette affaire. J'ai vu Chs Langelier et Duhamel spécialement, parce que c'est en rapport plus intime avec eux. J'ai fait tout mon possible pour leur démontrer l'importance de négocier avec le syndicat Thom. J'ai représenté que M. Mercier avait promis de terminer le chemin, et que sa popularité dans la Gaspésie en dépendait.

Il y avait des objections, quant à la validité du certificat, quand à l'insuffisance de la demande de gouvernement du subsidé. A cette dernière objection, je disais qu'il n'y avait pas de compagnie, et que le statut n'en exigeait pas.

Un prétendant que M. Thom ne montrait pas à son autorisation d'agir pour Cooper et les autres membres du syndicat.

Nous avons poursuivi les négociations jusqu'à l'ordre en conseil du 23 avril.

LES LETTRES DE CRÉDIT

Ensuite j'ai cherché à faire escompter les lettres de crédit. Il n'y avait pas assez d'argent au trésor pour payer tout cela. J'ai fait dire à M. Thom qu'Armstrong accepterait une lettre de crédit. J'ai fait les démarches pour placer ces lettres de crédit.

Le 28 avril, je suis monté au parlement vers 4 h. J'ai rencontré M. Webb qui m'a dit avoir reçu la lettre de crédit.

Le lendemain, M. Armstrong est venu à mon bureau, et m'a dit : Il ne reste plus qu'à vous payer. Allez chercher M. J. C. Langelier, lui dis-je.

Il y est allé et est revenu avec M. J. C. Langelier. Ce dernier a fait les 5 chèques de \$20,000. M. Langelier est parti. M. Armstrong m'a remis les cinq chèques dans le corridor, où je lui avais fait signe de venir.

— Vous voyez quel homme je suis, me dit-il, je suis tenu ma parole. — Je n'en ai jamais douté, répondis-je.

Nous nous séparâmes. Ce jour-là ou le lendemain, je suis allé à la banque Union déposer les 5 chèques.

Le 15 mai, la même opération s'est faite à la Banque Nationale. M. Pacaud se fait apporter un paquet de documents par son secrétaire privé M. Edge, et il entre dans l'explication de l'emploi qu'il a fait des \$100,000.

COMPTE DE LA BANQUE NATIONALE

M. Pacaud avait escompté un chèque de \$20,000 à cette banque. Le produit de l'escompte s'élevait à \$19,732.60. A même ce montant le paiement suivants furent faits :

10 15 mai 1890. Billet de \$5,000 signé Pacaud, endossé par les Hons. Mercier, François Langelier, Chs Langelier et l'hon. C. A. P. Pelletier, fait le 15 avril à 1 mois. Voici la provenance de ce chèque. J'avais été chargé par mon parti, de surveiller l'organisation des dernières élections fédérales de Berthier, à Chicoutimi côté nord, et des Cantons de l'Est jusqu'à Gaspé côté sud. J'ai fait des frais assez considérables. J'ai dû payer \$15,000 pour brochures à distribuer dans les comtés. J'avais un certain montant, mais il restait une partie des frais à trouver parmi les amis au moyen de souscriptions. Etant à la veille des élections, j'ai fait réunir les amis, MM. Langelier et Pelletier chez M. Mercier et leur suggérai de donner des billets que j'aterais avec la souscription des amis plus tard. Je n'ai pas dit aux endosseurs avec quel argent j'avais payé les billets. Ils ont dû croire que j'avais payé avec l'argent des souscriptions comme d'habitude.

20 Mai, 15. Paiement en compte avec l'honorable H. Mercier. Avant de partir pour l'Europe M. Mercier m'avait remis un certain montant pour le cas où il en aurait besoin pendant son voyage. Il m'a remis un chèque de \$5,000 sur la caisse d'économie et un autre de \$3,000. Ce dernier étant à payer les comptes courants de sa maison. Les \$5,000 ont été obtenus de la Banque Nationale par une traite que m'avait demandée M. Mercier. J'ai toujours gardé à la disposition de M. Mercier le chèque de \$5,000. Ce n'est qu'à mon retour d'Europe que j'ai déclaré que j'avais disposé de l'argent qu'il m'avait laissé. Il était mécontent contre moi.

30 Mai 15, \$250, traite tirée sur moi par M. C. Beausoleil en date du 28 avril 1891, payable à 10 jours.

40 Mai 16. Chèque de \$1,000 à l'ordre de L. P. Strois pour achat de ma propriété.

50 \$10,000, dépôt pour contestation de l'élection de Sir A. P. Caron, Chicoutimi.

60 \$8,000, frais de M. C. A. Geoffron à l'enquête McGreevy.

70 Billet de \$400 à Carrier, M. P. P.

Le témoin fait remarquer qu'il a payé des billets avant échéance, vu qu'il se proposait de partir pour l'Europe et ne voulait pas laisser son nom dans les banques.

80 Chèque \$550 à l'honorable Chs Langelier. Le témoin dit : L'automne dernier, je crois, j'avais engagé M. Chs Langelier à se construire une nouvelle maison.

Il me dit que son bureau lui donnait \$3,000 et ses revenus comme ministre étaient de \$1,800. Vu ses craintes d'entreprendre cette construction, je lui promis de lui avancer l'argent et de ne jamais le lui réclamer s'il ne pouvait me le rendre. J'avais été l'asocié de Langelier comme propriétaire de l'Electeur. Nous avons fait des sacrifices. Lorsque le journal devint prospère, il m'abandonna ses parts. Dans une fête intime chez lui à l'occasion d'un anniversaire, j'avais mentionné son adhésion pour avoir son tiers des poursuites pour l'Electeur. Dans ces circonstances j'ai fait cette promesse extraordinaire à M. Chs Langelier.

90 Mai 19, \$1,500 déposées à la banque du Peuple, plusieurs autres chèques sont pour dépenses personnelles, frais de l'Electeur; paiement de \$260 à P. B. Dumoulin, caissier de la Banque du Peuple; traite de \$1,000 à C. N. Armstrong; \$40 pour services de J. A. Tessier à la révision des listes électorales de Trois-Rivières.

COMPTE DE LA BANQUE DU PEUPLE

M. Pacaud explique l'emploi d'une foule de chèques qu'il a tirés sur le produit du billet de \$20,000 escomptés à la Banque du Peuple.

Mon billet de \$5,000, 28 février, payable à 2 mois, endossé par M. Mercier, les deux Langelier et C. A. P. Pelletier, a été payé par chèque tiré sur ce compte.

J'ai payé à M. Vallières 2 chèques de \$500 pour un endossement sur chacun des deux billets de \$20,000. Un billet de \$2,000 m'a été apporté par M. Charles Langelier et M. Tarte en rapport avec l'élection fédérale de Montmorency. J'a demandé leur billet et je leur ai avancé l'argent.

Voici la destination de quelques autres chèques : Billet d'Achille Carrier \$400. Payé à Frs Parent pour Chs Langelier. Payé à Demers et Frères \$1000 pour impression de brochures électorales. Payé à Jos. Martin, services d'élection \$25. Billet de J. I. Tarte, endossé par F. Langelier et moi, \$1000 re enquête McGreevy. J'ai déclaré à M. Tarte, dès le début, que je me chargerais de payer tous les frais de son enquête à la Chambre des Communes. Billets de Tarte, enquête McGreevy, \$400. Payé pour Chs Langelier \$500 pour Forrests Hotel.

Billet F. G. Déchène \$150. Ce que j'ai dit de M. Carrier s'applique à M. Déchène qui m'a toujours bien payé. C'était un billet de l'automne dernier.

Souscription à Desau niens du National \$100.

tion au Club Union en compte sur frais que je lui devais pour services professionnels. F. G. H. Déchène \$30 pour aller à Chicoutimi, produire le dépôt et la contre-pétition contre Sir A. P. Caron. Ulric Barthe \$200. Je paie \$400 par année à M. Barthe en sus du salaire qu'il reçoit de Belleau et Cie. Pour payer un pari avec le major Wilson, j'avais parié que le gouvernement fédéral serait battu : \$50.00. J. X. Perreault, souscription pour la fête des patriotes \$10.

M. Mercier (à demi voix). Ça c'est correct, ça... par exemple. Adélaïde Turgeon M. P., dette personnelle à son père. \$150 fournies pour une contestation d'élection. Apollinaire Coriveau \$20 en rapport avec la révision des listes électorales. J. P. Roy, avocat. \$25 pour révision des listes électorales. C. A. Geoffron \$500 pour payer les frais de règlement de contestation des élections de Vaudreuil et de l'Assomption. R. Roy \$25 pour révision des listes électorales. L. D. Morin \$20 révision des listes électorales. Edouard Dion, \$25, pour révision des listes électorales. Blaise Letellier \$20 pour révision des listes électorales.

Auguste Tessier \$25 pour révision des listes électorales. 3 juillet, O. Desmarais M. P. P., \$230. A la date du chèque M. Desmarais m'a rappelé que je lui avais promis \$300 pour cet labeur dans les élections. C'est en rapport, avec cette dette que je lui ai donné cet A. Taschereau \$25 pour révision des listes électorales; J. Alain, \$25 pour révision des listes électorales. Billet Charles Langelier, \$1,600; A. M. Parmelee, propriétaire du Waterloo Advertiser \$500.

L. J. Pinault, pour révision des listes, \$30; Les détails deviennent fastidieux. Ce plus grand nombre de chèques se rapportent à des dépenses personnelles, pour travaux de réparation à la nouvelle maison de M. Pacaud sur le Cap, etc.

Tous ces chèques représentent un montant total de \$58,577.18 de chèques tirés sur le compte de M. Pacaud à la Banque du Peuple.

BANQUE UNION

Le témoin produit alors un état explicatif de son compte à la Banque Union depuis le 10 juillet jusqu'à ce jour. En voici quelques items :

10 juillet. Dépôt de \$60,000. Dépôt à la Banque d'Épargne de la Banque Union, \$25,000. Billet de \$3,000, signé par moi le 17 avril à 4 mois, endossé par H. Mercier, J. I. Tarte, C. A. P. Pelletier et Charles Langelier.

L'explication que j'ai déjà donnée s'applique à cet item. Chèque de \$8,000, dont le produit est divisé comme suit : Dépôt à la Banque des Marchands \$2000; dépot à la Banque Union \$3,000; dépot au crédit de Charles Langelier à la Banque du Peuple; \$3,000. La balance à payé des comptes d'élections \$1,000.

11 juillet. Billet produit, chèque perdu, donné pour un billet signé par moi, endossé par H. Mercier, J. I. Tarte, C. A. P. Pelletier et Chs Langelier, 10 mars 1891 à 4 mois, \$5,000. J'ai déjà expliqué cet item.

Chèque de \$7,000 divisé comme suit : Dépot à la Banque des Marchands \$2000; dépot à la Banque Union \$1000; dépot à la Banque du Peuple \$1000; dépot pour Chs Langelier à la Banque du Peuple \$500; remis à Chs Langelier \$1,500;

22 juillet. Billet de \$5000 du 1er avril 1891 à 4 mois, signé par moi, en l'absence de H. Mercier, J. I. Tarte, C. A. P. Pelletier, F. Langelier et George Demers;

23 juillet. Argent prêté à M. L. J. Demers \$3000;

9 août. Lettre de charg; sur Paris, personnel, \$1,500;

9 août. M. Fickham, architecte de New York, employé pour ma maison \$1000;

10 août. Argent prêté à M. Barthe pour publication d'une compilation de discours \$500;

Argent laissé entre les mains de M. Chs Langelier au cas où j'en aurais besoin en Europe \$500;

9 août, billet pour revenir à bord du Parisian, \$210.

11 août, billet de passage sur la Touraine \$280.

cas où il en aurait besoin en Europe. Subsequemment il m'a remis \$3,500 pour payer ses comptes courants, pour sa maison. Je crois que sur le premier chèque j'ai déposé \$4000 à la banque le même jour que j'ai reçu le chèque et le lendemain \$500 à la Banque du Peuple.

Quant au chèque de \$3,500 je ne puis dire quand je l'ai déposé. C'est à mon retour d'Europe que j'ai rendu compte à M. Mercier. Il me reprocha de ne pas avoir pris le montant de la traite sur l'argent qu'il m'avait laissé. J'ai confondu son argent avec le mien mais j'ai toujours eu en mains assez pour lui envoyer ce qu'il m'avait demandé. J'ai acheté la traite sur Paris ouvertement et la transaction n'est faite tout naturellement dans le cours des affaires.

M. Pacaud rend compte de l'emploi qu'il a fait des \$3,500. Entre autres items de ce compte se trouve \$100 pour souscription au club Union et \$500 pour souscription à l'hôtel Fortness, \$500 pour frais de contestation de l'élection de Maskinongé. M. Beausoleil m'informa que M. Mercier s'était chargé des frais de la contestation de Maskinongé personnellement et il m'a demandé ce paiement de \$500.

Je dois encore à M. Mercier \$1,700. Je lui ai offert de le payer à mon retour d'Europe et je lui aurais payé, mais il a refusé de faire aucune négociation avec moi avant que j'eusse donné mes explications de la Commission. Pacaud produit alors un état indiquant l'argent qui lui reste en mains sur \$100,000.

A la Caisse d'épargne de la Banque du Peuple \$347.85; Banque du Peuple dépot, garantie d'escompte \$3,000; Banque Union \$90.41; Banque Haute-Ville \$55.25; Banque des Marchands \$62.75; Bvorne National Park New York dépot fait le 12 octobre \$20,000.

Je dois déclarer pourquoi j'ai déposé mon argent à New-York; c'est parce que M. Armstrong m'a déclaré qu'il m'engagerait à prendre des procédures contre moi pour me faire rembourser les \$100,000. Il m'a dit qu'il n'en ferait rien, et je lui ai affirmé que je le croyais incapable de faire une pareille bassesse. Mais comme j'ai su que c'était l'hon. M. Abbott qui avait fait des instances auprès de M. Armstrong j'ai craint que ce dernier ne cédât à si forte influence.

J'ai cru prudent de m'éviter des difficultés. Avant mon départ pour l'Europe, je n'ai pas retiré mon argent des banques, comme un homme qui se sauve. J'ai fait accepter mes chèques, et je les ai mis en sûreté chez moi pour que mes enfants puissent en jouir au cas d'accident.

On a voulu interpréter une partie du témoignage de Webb, de manière à faire croire que je craignais la lumière, et que je voulais faire disparaître toute trace de mes chèques.

Je déclare solennellement que je suis allé à la banque pour avoir des informations que je voulais donner à la commission. C'est dans ce but que j'y suis allé et je crois avoir donné la preuve de ce que je déclare en déposant ici tous les documents qu'il m'a été humainement possible de trouver.

Il me reste en tout \$25,455 en argent, y compris mes \$20,000 déposés à New-York.

TRANSCHESSIONS

Juge Jetté.—D'après les détails que vous avez rendu, je comprends que vous avez rendu compte de l'emploi des \$100,000 au meilleur de votre connaissance ?

R. Je jure positivement que j'ai travaillé à rendre compte jusqu'au dernier sou et que j'ai fait dans ce but tout ce qu'il est humainement possible de faire.

Au sujet de ce que M. Armstrong a déclaré que je lui aurais dit, à savoir : que je devais rendre compte à M. Mercier de l'emploi des \$100,000, je nie de la manière la plus positive cette assertion.

Je nie positivement m'être jamais servi du nom de M. Mercier dans cette circonstance ou dans une autre.

J'ai dépensé les \$100,000 sans jamais en dire un mot à M. Mercier.

M. Webb a aussi dit que je lui ai déclaré que le produit de la lettre de crédit de \$100,000 devait servir à payer certaines sommes pour M. Robidoux et pour M. Charles Langelier et à quelque chose de vrai dans ce que rapporte M. Webb. Nous étions à discuter l'affaire. Il m'objectait tout jours le défaut de fonds. Je lui ai dit que j'allais arrancer des sommes considérables à Chs Langelier pour la construction de sa maison; que M. Chs Langelier, n'ayant besoin d'argent que de temps en temps, la banque m'aurait à déboursé que par petits montants, graduellement au cours de l'année.

Quant à l'honorable M. Robidoux jamais son nom n'a été mentionné. Je lui ai jamais donné un sou ni directement ni indirectement excepté sa souscription au club Union. Il m'a remis cette somme. Et encore c'était avant la transaction de la Baie des Chaleurs.

Je dois faire la même déclaration quant aux autres ministres. Je n'ai donné absolument rien à aucun d'eux, excepté la souscription de M. Duhamel au club Union, malgré lui.

n'ai jamais reçu d'assignation devant le Sénat. C'est moi qui n'ai pas voulu le rester. M. F. Langelier m'a télégraphié me priant d'aller à Ottawa. J'ai demandé l'opinion de M. Mercier qui m'a télégraphié : "Do what François says."

M. Ernest Pacaud comparait de nouveau dans la boîte aux témoins. UN BILLET DE \$6,000.

Depuis l'ajournement, dit-il, M. Mercier insiste pour que je rapporte une autre transaction que faite avec lui, l'escompte d'un billet de \$6,000 bien que cette transaction n'ait aucun rapport avec l'affaire de la Baie des Chaleurs. Vers le 30 juin dernier j'ai reçu de M. Mercier une lettre me demandant de lui transmettre \$5,000 et m'autorisant à aller chez l'hon. sénateur Pelletier à prendre un des billets que M. Mercier avait signés en blanc et à l'escompter. J'ai communiqué la lettre à M. Chs Langelier et nous sommes allés chez M. C. A. P. Pelletier à qui j'ai montré la lettre de M. Mercier. M. Pelletier m'a remis le blanc-seing. J'ai rempli pour \$6,000 et fait endosser par Chs Langelier. Je l'ai déposé à la Banque Union. Le 30 juillet je l'ai négocié à la Banque du Peuple. Ce billet est devenu le 6 octobre et M. Mercier l'a payé. J'ai rempli le billet pour \$6,000 parce que j'avais besoin de \$1,000 dans le temps, et j'ai envoyé \$5,000 à M. Mercier sur le produit du billet. A l'échéance, j'ai fait transmettre \$1,000 à M. Mercier qui a payé tout le billet.

M. Pacaud lit un extrait de la lettre de M. Mercier, datée à Paris le 18 juin 1891.

"..... Tout cela veut dire que j'ai besoin d'argent. Evoyez-moi \$5,000 que je vous prie de me procurer au moyen des blancs-seings que j'ai laissés entre les mains du sénateur Pelletier, pour les contestations d'élections. Remplissez-les pour \$5,000.

Vous n'aurez pas de difficulté à l'escompter, car, au besoin, vous trouverez bien un endosseur additionnel, parmi mes amis."

M. Mercier, au post scriptum, priait M. Pacaud de conserver cette lettre sa garantie au cas de mort.

LES GÉRANTS DE BANQUES

Je viens aussi à donner la véritable version au sujet des entretiens avec les banques en rapport avec M. Charles Langelier.

Quand je suis allé à la Banque Nationale pour demander l'escompte de la lettre de crédit avec M. Webb, M. Charles Langelier n'y était pas. Le même jour, après midi, j'ai demandé à M. Charles Langelier qui se trouvait à mon bureau, de venir à la Banque Nationale où je voulais avoir une réponse. Là M. Langelier est resté dans le corridor. M. Lafrance l'a invité à entrer et il entra. Tout le temps que j'ai discuté avec M. Lafrance, en présence de M. Langelier, c'était comme agent de M. Armstrong.

Je crois aussi que le caissier de la Banque du Peuple ne s'est pas bien rappelé les circonstances. Je n'y suis pas allé qu'une fois. J'ai téléphoné à M. Vallières de venir à mon bureau et je lui ai demandé de m'endosser ce billet de \$20,000. Nous sommes allés à la Banque du Peuple et nous avons demandé l'escompte à M. Dumoulin. M. Dumoulin a accepté et je suis allé à la Banque Union pour obtenir des garanties pour M. Vallières. M. Charles Langelier n'était pas avec nous dans cette circonstance.

Le lendemain, M. Vallières est venu à mon bureau, et nous sommes retournés à la banque du Peuple. C'est là que nous avons rencontré M. Langelier. M. Vallières a déclaré qu'il était satisfait des garanties et le billet a été escompté.

L'escompte avait été sollicité la veille, hors la présence de M. Charles Langelier.

POURQUOI IL N'EST PAS COMPARU DEVANT LE SÉNAT

J'ai retiré mes chèques, parce que j'avais l'intention de comparaître devant le Sénat. C'était le 7 août. J'avais reçu une dépêche de M. Vidal, président du comité des chemins de fer, me disant que je recevrais un subpoena m'indiquant les documents que j'aurais à produire. J'étais en route pour Ottawa quand j'arrétai à Ste Anne de la Parade pour voir M. Mercier. M. Mercier se plaignit de ce qu'il était étranger à toute la transaction, et qu'il portait tout le poids comme s'il avait fait la transaction lui-même. Nous avons discuté l'opportunité pour moi de comparaître. Je ne croyais pas devoir m'y rendre. M. Mercier insista, mais il me dit que je pouvais attendre le subpoena, avant de me rendre à Ottawa. J'y retournai à Québec et je partis pour l'Europe avant d'avoir reçu le subpoena.

Quant aux billets que nous avons signés M. Mercier, les MM. Langelier et M. C. A. P. Pelletier pour les frais d'élection, je tiens à déclarer que ce n'est pas un procédé extraordinaire dans notre parti. C'est notre système depuis 1886.

Pour expliquer les comptes que j'ai payés pour M. Mercier, je dois dire que c'étaient des dépenses provenant de ce qu'il tient maison à Québec.

Le montant des dépôts que j'ai faits cette année en contestations d'élections était de \$11,000.

J'ai fait onze dépôts, pour Chicoutimi, Montmorency, Québec-Ouest, Québec-Centre, Champlain, Trois-Rivières, Rimouski, Temiscouata, L'Islet, Mégantic, Richmond et Wolfe.

J'ai donné dans la plupart des cas \$100 de plus pour les déboursés. C'était avant l'affaire de la Baie des Chaleurs excepté la contre-pétition de Sir A. P. Caron.

M. Pacaud évalue l'Electeur de \$40,000 à \$50,000.

Q. Pouvez-vous nous dire à quelle vous avez retiré le produit des deux chèques que M. Mercier vous a remis ?

R. Le jour même, je crois. Q. Vous n'avez pas ces chèques. R. M. Mercier les a.

L'hon. M. Mercier est asserrmenté et produit les deux chèques qui viennent d'être mentionnés.

Un chèque du 2 mars 1891 sur la Caisse d'économie Notre-Dame de Québec, Haute-Ville, pour \$5000 à l'ordre de M. Pacaud et chargé à mon compte, signé par moi et endossé par E. Pacaud. Il paraît avoir été accepté par la Banque Union. Date du paiement non indiquée.

Autre chèque du 4 mars, signé par moi et fait payable au porteur, endossé par E. Pacaud.

J'ai vérifié dans mon livre de banque que le chèque de \$5000 m'est chargé le 2 mars. Celui de \$3500 ne m'est chargé le 5 mars.

M. Pacaud continue son témoignage en réponse au juge Jetté.

Q. Vous avez retiré de la Banque Union \$5000 et vous en avez déposé \$4000. Qu'avez-vous fait du reste ?

R. Je crois avoir déposé, le lendemain, \$500 à la Banque du Peuple. Il est possible que ce soit cela.

Q. Il restait encore \$500 que vous avez gardés ?

R. Oui. Q. Les \$500, qu'en avez-vous fait ? Les avez-vous déposés ?

R. Pas immédiatement. J'ai dû faire ces dépôts graduellement. Mais je ne suis pas au juste. Je suis indiqué à peu près la date des dépôts successifs sur les \$3500 que je crois avoir faits :

A la Banque du Peuple, le 31 mars \$1000; le 16 avril \$700; le 20 avril \$1000; à la banque des Marchands le 6 mars \$500; à la Banque Union le 5 mars \$1000, et le 12 mars \$4000.

Je n'ai pas tenu un compte spécial de l'argent que M. Mercier m'avait donné. Je l'ai confondu avec mon argent, m'occupant seulement de me tenir prêt à lui envoyer son argent dès qu'il le demanderait.

Je ne tiens pas de livres depuis que j'ai cessé de pratiquer comme avocat.

LE VOYAGE DE NEW-YORK

Q. Quels ministres y avait-il lors de votre voyage à New-York ?

R. MM. Shebny, Robidoux, Boyer et Chs Langelier.

Il y avait en outre MM. Desmarais, Achille Carrier, le Dr Vallée, Paul de Gages, Parrennot, architecte de Montréal, J. A. Mercier etc.

me demanda de lui procurer une entrevue. Je suis allé trouver M. Mercier et il me dit qu'il ne voulait pas parler avec M. Armstrong de l'affaire de la Baie des Chaleurs, qu'il avait la lettre de M. Laflamme et qu'il y répondrait. Je ne n'ai pas voulu dire à M. Armstrong que M. Mercier ne voulait pas le voir, je ne voulais pas l'offenser. Je lui ai dit que c'était inutile pour lui d'aller voir M. Mercier, que je lui en parlerais moi-même.

J'ai parlé de cela à M. Mercier devant tous les ministres.

Q. Passé St-Jean, en avez-vous parlé à M. Mercier.

R. Oui. J'ai demandé à M. Mercier de considérer favorablement la proposition du nouveau syndicat si M. McDonald se retirait. Il me dit qu'il regretterait la retraite de M. McDonald et me pria de faire tout en mon pouvoir pour continuer les négociations avec M. McDonald, qui avait donné antérieurement satisfaction.

M. Laflamme me demanda toutes sortes de choses dans sa lettre, dit-il, pour le syndicat Cooper, mais le gouvernement est bien déterminé de ne rien donner de plus que ce que les statuts accordent jusqu'à présent, et je vais écrire à M. Laflamme dans ce sens là.

Il m'a prié alors de me retirer : il voulait avoir à ce sujet avec ses ministres une informal meeting.

Je ne me rappelle pas qu'il ait été dit d'autre chose.

Q. M. Mercier n'a pas pris en considération du tout la possibilité de la rupture des négociations avec M. McDonald et l'opportunité, dans ce cas, de considérer les offres du nouveau syndicat ?

Q. M. Armstrong a dit devant le Sénat que vous lui avez déclaré avoir reçu des instructions de M. Mercier pour régler cette affaire, le plus tôt possible.

R. Je n'ai jamais fait telle déclaration à M. Armstrong. Mais je dois dire en justice pour M. Armstrong qu'il a pu être induit en erreur par les représentations que j'ai pu faire aux ministres en sa présence. Pour les besoins de ma cause, pour obtenir des ministres à Québec la solution des négociations que je poursuivais avec anxiété, j'ai pu dire aux ministres, que M. Mercier m'avait chargé de réorganiser la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs le plus tôt possible. Mais, de fait, j'ai reçu telles instructions de M. Mercier.

Q. Lors de votre voyage à New-York, les autres ministres ont-ils entendu toute la conversation que vous avez eue avec M. Mercier au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ?

R. Ils ont dû entendre, car nous étions tous ensemble à un bout du char, et nous parlions ouvertement.

La Commission est ajournée jusqu'à mardi matin à dix heures.

Advertisement for 'AU MAGASIN POPULAIRE' by Collin, Petitclerc & Cie. Located at Rue Notre-Dame, Trois-Rivières. Lists various goods like mantaux, sealette, robes, etc.

Advertisement for 'LA LOTERIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC' authorized by

CHRONIQUE

(Du Courrier du Canada)
Je laisse ce titre, familier à mes lecteurs du samedi, en tête de ces quelques lignes.
Mais à vrai dire la chronique brillera aujourd'hui par son absence.

ARCHILOQUE

MAIN LÉGERE DEVANT LES JUGES
Mon histoire, messieurs les juges, sera brève, voilà. Les capiteux s'étaient tous en grève.
C'était leur droit de se défendre; mais enfin à ce régime là nous crevions tous de faim.

UN CAS DE LETHARGIE

De Riga, le télégraphe nous apprend un curieux cas de léthargie qui a duré quatre jours. La comtesse Rebbinder étant subitement tombée malade, mourut après quatre jours de souffrance.

Depuis plus de cinquante ans

Le SIROP CALMANT DE MME WINSLOW a été employé par des millions de mères, pour leurs enfants, pendant la dentition. Si vous êtes troublée la nuit ou éveillé par un enfant malade qui souffre et pleure de douleur, de dents qui percent, demandez de suite le sirop CALMANT DE MME WINSLOW.

PILULES DU DR. WILLIAMS POUR PERSONNES FAIBLES

Leur action spécifique se fait sentir principalement sur le système général de l'homme et de la femme, auquel il rend leur vigueur perdue. Le corps et régularité en même temps toutes les irrégularités et suppressions dans le fonctionnement de ces organes.

Restaurateur de Robson. Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vieillir prématurément? Robson's Hair Restorer...

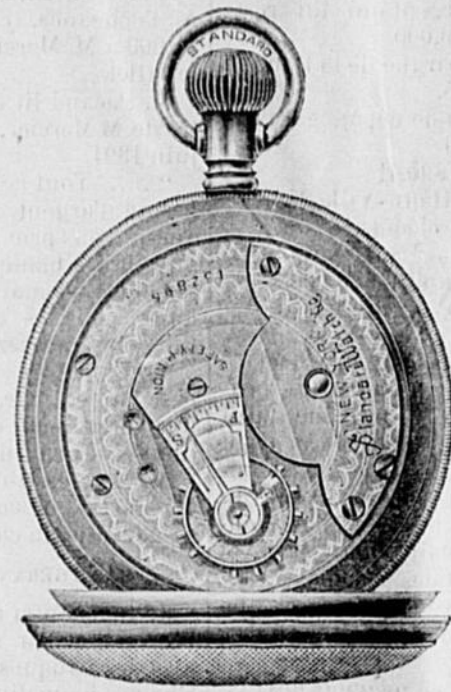
En vente partout - 50 centins la bouteille. L. ROBITAILLE, Propriétaire, Joliette, P. Q., Canada.

Défense d'avancer. Avis est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans une autorisation signée de ma main, à partir de ce jour.

UN MEDECIN. Ex-interne des hôpitaux de Montréal, de 10 années d'expérience, jouissant d'une haute réputation en médecine et en chirurgie...

ALLUMETTES DE EDDY

Telegraphes et Telephones INFALLIBLES. SANS DANGER. AGREABLES. Chaque petit bois une allumette. Chaque allumette un coup sur.



VENANT D'ETRE RECUES

5 Caisses de Marchandises nouvelles CONSISTANT EN MONTRES.

Bijoux en argent et Argenteries, Cannes à pommeaux d'or, Articles de fantaisie, Convenables pour cadeaux de Noces et d'anniversaires de Naissance

Montres, Horloges et Bijoux réparés par des ouvriers compétents et d'expérience.

Plaquage en Or et Argent, et Gravure P. M. CONNOR, Importateur et Manufacturier, 17, Rue du Platon, TROIS-RIVIERES.

DRUMMOND COUNTY RAILWAY. HORAIRE No 3 COMMENCANT LUNDI, 29 JUN 1891.

Table with columns for TRAINS DE L'EST, STATIONS, and TRAINS DE L'OUEST. Includes times and station names like LVE. MONTREAL ARR, ST. HYACINTHE, etc.

NOTE - Les trains circulent tous les jours, les dimanches exceptés. Les passagers prennent le train à la gare Bonaventure, Montréal.

A. OUELLETTE, Wm MITCHELL, Agent Général du Fret et des Passagers. GÉRANT GÉNÉRAL. DRUMMONDVILLE, QUÉ, 22 Juin 1891.

Venant d'être Reçu UNE GRANDE VARIÉTÉ DE MANTEAUX POUR DAMES En Draps et en Jersey Soie noire, Soie de couleur, Satins, Mérinos, et Cachemire pour Robes.

CHAPEAUX Pour Gargons, Fillettes & Dames Rubans, Plumats & Fleurs Broderies sur Mousseline. "LAWN"

Spécialité dans les Mérinos à Soutanes & Say Noir A l'Enseigne du Corset d'Or 148, RUE NOTRE-DAME, 148 Venez voir mes prix avant d'acheter ailleurs. N. E. MORISETTE.

Huile Dorée C'est préparation nouvelle, qui se recompose déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies. Empêche la chute des cheveux et aussi la Guéri ses pellicules sur le cuir chevelu.

Mme Vve E. Hamel, LOWELL, E. U. Dépôt à Trois-Rivières chez R. W. WILLIAMS, Pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

MUNN & CO SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY for PATENTS

Thomas Bournival Importateur & Marchand d'Épiceries EN GROS ET EN DETAIL NO. 46, RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES

On trouvera constamment au magasin de M. T BOURNIVAL, un assortiment des mieux choisis de Thé, Café, Lard, Saïndoux, Farine, Melasse, Sucre, Vins de Messe, Liqueurs de toutes sortes Etc. Etc.

Chemin de Fer - DU - Pacifique Canadien

Impressions de luxe exécutées avec soin à ce bureau.

Modes! Modes!! Nouveau magasin d'articles de Modes, Chapeaux, Mercerie, etc. Les Dames apprendront avec plaisir qu'il vient de s'ouvrir en cette ville un atelier de modiste, qui sera tenu sur le même pied que les grands établissements de Montréal.

Madame E. A. Lacroix Au No. 170, NOTRE DAME. Ancien bureau de Jos. A. Frigon, agent d'Assurance, TROIS-RIVIERES

Madame LACROIX tiendra constamment un assortiment complet de Chapeaux, Fleurs, Plumons, Gazes, Rubans, Dentelles, et généralement tous les articles de Mercerie.

LE REMEDE DU PERE MATHIEU! L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE! ESCORE UNE DECOUVERTE! LE REMEDE DU PERE MATHIEU enlève radicalement et promptement l'intempérance et détruit tout d'un coup les habitudes de liqueurs causées par une seule nuit de fête.



S. LACHANCE, seul propriétaire, 1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal. R. W. WILLIAMS, Pharmacien des Trois-Rivières, coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

GRAND GUÉRISSEZ vous votre méme. Demandez votre pharmacien pour une bouteille de Grand G. Le seul remède non-empoisonné pour toutes les affections factices et les maladies privées des hommes et les débilités particulières aux femmes.

A LOUER Le magasin ci-devant occupé par MM. Rousseau & Durand, épiciers, coin des rues Hart et de des Forges, propriété de MM. Panneton & Gosselin. Ce magasin spacieux situé au centre même des affaires offre tous les avantages désirables pour une maison de commerce.

Cottage à vendre OU A LOUER M. P. B. Vanasse offre en vente ou à louer le magnifique cottage qu'il a occupé jusqu'à ces derniers temps, au pied du coteau. Chacun connaît cette jolie résidence entourée d'arbres au milieu d'un vaste terrain, ayant de bonnes dépendances, etc.

LA CANADIENNE Compagnie d'assurance sur la vie DE MONTREAL. Il nous fait plaisir de constater que cette compagnie a payé le 9 Juillet dernier, somme de \$2,000 aux héritiers de feu Jacques Robitaille, de Québec, et d'engager nos citoyens à encourager cette compagnie la plus avantageuse et honnête.

Liqueurs, Fruits, Bi-cuits, Suererie

ULDORIC GRENIER Nos. 7 & 9, DU PLATON. M. GRENIER est l'agent pour le district pour les célèbres GINGER ALE, CREAM SODA, GINGER BEER, CIDRE, etc.

de la maison CHRISTIN. Ces liqueurs jouissent d'une réputation bien méritée. M. Grenier est aussi l'agent de la LANG MANFG CO. La maison bien connue dont les biscuits, gâteaux, confiseries sont sans rivaux.

UNE VISITE SERA PROFITABLE à tous les acheteurs. 16-5-91-jno.

REMIILLARD & FRERES PROPRIÉTAIRE 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES.

MANUFACTURIERS D'Engins, Machinerie Pour Moulins de tous genres Arbr. de Couche, Poulies, etc. Poèles, Charrues, Chaudières AUSSI Roues Turbine Vulcan & Lefebvre. SPECIALITÉS: Moulins à Cardes etc. etc. Une Visite est Sollicitée. REMIILLARD & FRERES